



Présents 11/14: ANCHORDOQUY Jean Michel, SEYCHAL Antton,

INCAURGARAT Nathalie - IBARROLA Pascal MARISCO Jean Pierre -SABAROTS Anne Marie - ONDICOL Beñat -
ORHATEGARAY Ramuntxo, Monique OXOBY- URRIZAGA Peio- BIDONDO Jean Pierre

Absents 3/14 : ARROSSA Lidia- - ETCHEVERRY Bernadette CEDARRY Suzanne-

Convocations transmises le 03-09-2024

2024/44- Renouvellement du contrat de Priscila GIURIATTI

Monsieur le Maire rappelle que Gracie URRIZA, agent titulaire, est placée en disponibilité dans l'attente d'un nouveau conseil médical (contestation à l'encontre du conseil médical supérieur).

Afin d'assurer son remplacement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent de d'adjoint technique à temps partiel.

L'emploi serait créé pour la période du 01/09/2024 AU 31/12/2024 ;

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 17h32 annualisé.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie hiérarchique	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail	Fondement du recrutement en qualité de contractuel
Adjoint technique	C	Adjoint technique	1	17H32	Art 3.I 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3.I 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 348 et majoré 326 et qui correspond aux missions du poste de d'adjoint technique.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois (I.F.S.E et C.I.A qui composent le R.I.F.S.E.E.P, si existantes, en application aux éventuelles délibérations précédentes).

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- DÉCIDE** - la création des deux postes à compter du 01/09/2024 et jusqu'au 31/12/2024.
- que ces emplois seront dotés du traitement afférent à l'indice brut 348 et majoré 326.
- AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe,
- ADOpte** l'ensemble des propositions du Maire.
- PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.



Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Le Maire : JM. ANCHORDOQUY